



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises



Service producteur : SDES - Service de la donnée et des études statistiques - Ministère de la Transition écologique et solidaire

Opportunité : avis favorable émis le 30 mars 2017, par la Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du Comité du label du 7 juin 2017 « Commission Entreprises »

L'objectif de cette enquête est de mesurer le transport routier de marchandises TRM, sur le territoire national ou à l'étranger, pour le compte d'autrui et pour le compte propre.

Les résultats servent à l'analyse économique du secteur (suivi conjoncturel, comptabilité nationale, études sur les entreprises de transports). Ils servent également à évaluer les implications des flux de marchandises – par origine-destination - sur la politique des infrastructures, notamment les questions de circulation, sécurité, environnement et encombrement. Ils répondent aussi à une demande des professionnels des transports, centrée sur les études de marché, la concurrence intermodale et internationale et les industries liées à l'automobile.

Le champ de l'enquête est constitué par les poids lourds, camions et tracteurs routiers, de moins de 15 ans immatriculés en France métropolitaine, de plus de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge avec ou sans remorque ou semi-remorque. Après rénovation de la méthodologie, le champ de l'enquête sera constitué des poids lourds de moins de 25 ans, immatriculés en France métropolitaine hors les véhicules des administrations publiques.

La collecte est réalisée par le service de la donnée et des études statistiques, sous-direction des statistiques des transports, bureau des statistiques de la route et des véhicules.

Pour tenir compte des phénomènes saisonniers, la collecte de l'enquête est étalée sur toute l'année. Chacun des véhicules tirés fait l'objet d'une enquête portant sur son utilisation pendant une semaine de référence.

L'enquête est effectuée en France métropolitaine auprès des utilisateurs des véhicules, sur l'activité du véhicule pendant une semaine donnée.

Les services de l'administration et des représentants d'organisations professionnelles ou syndicales constituent les instances de concertation.

Les premiers résultats trimestriels sont présentés chaque trimestre lors de la réunion du point de conjoncture des transports et publiés dans la collection « statinfo » (publication dématérialisée). Un bilan annuel du TRM français est publié dans la collection datalab dans le courant du mois de juin de l'année suivante. Une présentation du TRM européen est publiée une fois par an selon la date de disponibilité des données. Toutes ces publications ainsi que les données détaillées du TRM sont disponibles à l'adresse :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/transport-marchandises-route.html>.

.../...

Justification de l'obligation :

L'obligation demandée est un signe de reconnaissance de l'importance accordée à l'opération, seule source d'information sur le transport de marchandises par route, qui représente en France près de 90% du transport de marchandises. L'historique de cette enquête remonte à 1951, première année où elle a été réalisée pour aider à la coordination des investissements sur le transport et leur partage entre rail et route. Elle s'inscrit dans le dispositif européen de connaissance du transport de marchandises, elle est régie par le règlement 70/2012 et permet ainsi de connaître les transports routiers effectués par chaque pavillon européen avec leurs caractéristiques.

Les résultats sont attendus par les autorités publiques, pour l'analyse économique et dans le cadre de l'établissement ou de l'évaluation des politiques publiques (implication des flux de marchandises par origine-destination sur la circulation, la sécurité routière, la pollution), ainsi que par les organismes représentatifs de la profession, les universitaires et chercheurs et les organisations internationales (UE, ONU, OCDE). Comme toute enquête auprès des entreprises, les répondants ne sont pas tous substituables et la qualité des résultats obtenus nécessite un bon taux de réponse pour assurer une représentativité des caractéristiques des transports de marchandises. Le taux de réponse de cette enquête dont la collecte est continue sur l'année serait sans doute moindre si le caractère obligatoire n'était pas accordé.



Le Comité du label émet les recommandations suivantes :

Remarques générales

Le Comité du label prend note du fait que le service a mis en œuvre un projet de rénovation qui a démarré sur le plan méthodologique en 2016, dont les travaux sont en cours d'élaboration, le nouveau dispositif devant être mis en place en 2019.

Le Comité encourage le service à poursuivre la concertation avec les professionnels, ainsi que certaines entreprises importantes (dans le secteur du transport en compte propre ou pour compte d'autrui). Des contacts fréquents, des présentations régulières permettront à la fois de motiver les professionnels, d'expliquer les évolutions du protocole et de mieux faire comprendre les éventuelles ruptures de séries. La question sur l'identification dans le questionnaire du lieu de chargement ou de déchargement devrait aussi être débattue dans ce cadre.

Le Comité prend acte de la mise à disposition par Eurostat de tables détaillées comportant les données des pays membres qui permettent aux instituts statistiques nationaux de disposer d'une visibilité sur le transport routier de marchandises, à la fois au niveau européen dans son ensemble et pour ce qu'il représente sur le territoire national, en combinant les pavillons nationaux et étrangers (appartenant cependant à l'UE).

Méthodologie

Le Comité invite le service, à l'issue de ces travaux de rénovation, à rédiger une note complète décrivant la méthodologie dans ses diverses composantes et détaillant ou précisant les aspects jugés les plus complexes ou absents du dossier. Cette note devra notamment décrire clairement le plan de sondage ainsi que l'articulation du renouvellement avec les tirages trimestriels complémentaires, expliciter les calculs d'allocation par strate, les pondérations annuelles et trimestrielles, les modalités de calcul de variance, même dans un cadre simplifié. Par ailleurs, elle devra expliciter les méthodes de corrections des variations saisonnières. Cette note servira de document de référence pour le service et pourrait constituer le support d'un document de présentation pour les « Journées de Méthodologie Statistique » (JMS) de juin 2018.

Concernant l'allègement de la charge des entreprises, le Comité note avec satisfaction le processus d'affectation des échantillons entre les entreprises, fondé sur la sirénisation de la base de sondage (avec une qualité a priori meilleure que la sirénisation qui serait abandonnée). Le Comité prend note de l'orientation consistant en l'envoi des questionnaires vers les adresses figurant sur les cartes grises des véhicules.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Comité approuve les rénovations qui devraient arriver à terme en 2019. Il met en garde le service contre les ruptures de séries qui pourraient en résulter et l'invite à anticiper la réflexion sur des méthodes de rétopolation à définir et mettre en œuvre.

Le Comité approuve les évolutions envisagées : il note l'intérêt de « Sicore marchandises », outil de codage automatique des marchandises qui devrait alléger la charge des gestionnaires d'enquêtes, et il encourage son développement à l'horizon 2020, au plus tard 2022. Par ailleurs, il encourage également l'amélioration des processus d'automatisation de certains contrôles et la priorisation des questionnaires à contrôler.

Protocole de collecte

Le Comité invite le service à poursuivre, auprès d'entreprises ayant une grande flotte de poids lourds, la communication et les encouragements à utiliser la transmission par flux XML comme moyen de réponse. Ce mode de collecte est en effet prometteur, 170 réponses à l'enquête pour l'année 2016 et 46 sur le seul trimestre 2017 ayant été faites par transmission XML.

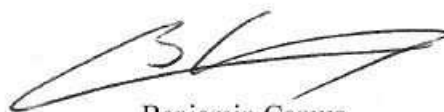
Le Comité demande à être destinataire de l'ensemble des lettres-avis définitives reprenant les remarques du prélabel et celles formulées en séance.

Sur le questionnaire, le Comité s'interroge sur la qualité de la variable « consommation par km » et l'invite à analyser la distribution de cette variable, en la comparant notamment aux données disponibles dans la base de sondage.

Le Comité du label de la statistique publique attribue à l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises le label d'intérêt général et de qualité statistique et propose l'octroi du caractère obligatoire.

Ce label est valide pour les années 2018 à 2022

Le Président du Comité du label
de la statistique publique



Benjamin Camus